2. - AGRICULTURE

LES GROUPEMENTS COOPÉRATIFS DE MOTOCULTURE DES SOCIÉTÉS TUNISIENNES DE PRÉVOYANCE DANS LA HAUTE VALLÉE DE LA MEDJERDAH

La haute vallée de la Medjerda, entre Souk-el-Khémis et Ghardimaou, est la terre d'élection de la culture des céréales; les alluvions quaternaires couvrent le vaste territoire de « Djendouba » et des « Ouled-Bou-Salem », les grandes plaines « magni campi », célèbres dès l'antiquité pour leur fertilité.

Toutefois, ces terres sont encore loin de donner des récoltes régulières sur lesquelles on serait en droit de compter.

Il n'est que de parcourir les cultures au printemps une année de pluviométrie moyenne ou faible. Côte à côte se succèdent des parcelles d'aspects très différents : blés drus et vigoureux d'une belle venue, blés clairs et irréguliers, blés maigres souffrant déjà de la sècheresse. A l'époque des moissons cela se traduira par des différences étonnantes dans le rendement pouvant aller de 2 à 3 quintaux à l'hectare à 20 ou 25 quintaux.

Or, la plupart du temps, ni la qualité du terrain, ni la pluviométrie ne sont en cause pour des parcelles rapprochées les unes des autres; il s'agit essentiellement d'une différence profonde dans les méthodes culturales.

C'est précisément dans les grandes exploitations de la plaine de Souk-el-Khémis qu'ont été mises au point et développées, à un haut degré de perfection, les méthodes de cultures des céréales, par le principe du dry-farming et à l'aide de la motoculture.

Nous ne décrirons pas ces méthodes connues du grand public en Tunisie. Elles sont mises en usage par la quasi-totalité des colons français de la ré-

gion; elles leur assurent un rendement régulier, qui descend rarement au-dessous de 15 quintaux à l'hectare les mauvaises années. Quelques grands propriétaires tunisiens ont suivi cet exemple. Cependant la multitude des fellahs, moyens et petits, continue à cultiver suivant des procédés archaïques et n'obtient que de faibles rendements. Certes on pourrait citer des exemples de petits propriétaires qui avec une charrue vigneronne ou même avec l'araire traditionnelle parviennent, grâce à des labours de printemps, à obtenir des résultats satisfaisants; mais de tels cas sont rares.

Or, la moyenne et la petite propriété couvrent encore la plus grande superficie des terres dans la haute vallée de la Medjerda. Si l'on veut qu'elles se maintiennent, qu'elles ne soient pas absorbées par la grande propriété, il faut qu'elles puissent parvenir à des rendements accrus et plus réguliers. L'augmentation constante de la population doit être suivie de celle de la production des céréales des petites et moyennes propriétés, sous peine de voir se développer un prolétariat agricole qui parvient déjà difficilement à s'employer dans les mines, les industries et les chantiers de travaux publics, et grossit le nombre des sans-travail autour des villes.

* * *

Pour essayer d'obtenir un rendement accru de la production céréalière chez les fellahs, par l'emploi de la motoculture et des méthodes de dry-farming, il a paru intéressant d'employer la formule coopérative.

Certes il ne pouvait être question de créer immédiatement des coopératives dotées de la personnalité civile avec un capital constitué uniquement par les apports des adhérents.

L'idée coopérative était absolument nouvelle dans les milieux ruraux de la région, et à part quelques exceptions, les fellahs ne pouvaient en comprendre le sens et l'intérêt qu'à la longue, s'ils y étaient appelés, conduits, et éduqués par un guide qualifié, qui les connaissait, et dans lequel ils avaient confiance : ce guide, c'était la Société Tunisienne de Prévoyance. Par ailleurs, on ne pouvait demander à ces premiers coopérateurs, dont les ressources étaient souvent modestes, des apports importants pour l'acquisition d'un matériel agricole fort cher. Seules les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance étaient en mesure d'avancer les fonds nécessaires à son achat. De là est né le « Groupement Coopératif » intégré dans le sein de la Société Tunisienne locale de Prévoyance.

* * *

Trois groupements coopératifs, ayant essentiellement pour but la motoculture, ont été créés dans le caïdat de Souk-el-Arba : le groupement coopératif pour le développement agricole des cheikhats de Souk-es-Sebt et le Ben-Bachir, créé en juin 1946; le groupement coopératif de développement agricole des cheikhats de Souk-el-Arba et Draâ-ben-Nefikh, créé en janvier 1948; le groupeemnt coopératif de développement agricole des cheikhats de Djéjirf et d'El-Melah, créé en janvier 1949.

Les groupements ont été constitués de préférence dans les cheikhats avoisinant Souk-el-Arba, en raison de la qualité des terres, du degré d'évolution des fellahs, des facilités offertes par la proximité du Centre de Souk-el-Arba, pour la création d'un atelier coopératif.

Les statuts de ces groupements ne sont pas identiques; ceux du premier cité sont d'un type plus évolué, celui des deux autres place le groupement sous un contrôle plus strict du Service Central des S.T.P.

Dans tous les cas le groupement s'administre lui-même et règle ses propres activités. Une assemblée générale des adhérents désigne un Comité directeur, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de six assesseurs. Le Comité procède aux actes d'administration et de gestion ordinaires. L'Assemblée est consultée sur toutes les questions importantes, notamment pour l'établissement du programme des travaux. Les opérations comptables sont centralisées à Tunis, et le bilan annuel soumis pour approbation à l'assemblée générale.

FONCTIONNEMENT DES GROUPEMENTS COOPERATIFS

Tel est le cadre général organique. A présent, nous allons voir vivre ces coopératives avec les difficultés et les obstacles inhérants à toute inovation.

Les débuts ne furent pas faciles; les fellahs se montrèrent réticents pour adhérer aux groupements; d'autre part, le matériel agricole, tracteurs et charrues, faisait défaut en 1946; ce n'est que peu à peu qu'il fut possible d'équiper convenablement les premiers groupements.

Ce n'est que lorsqu'ils virent les tracteurs commencer à tirer les charrues à disques ou à socs sur les champs des premiers adhérents, que les fellahs comprirent ce qu'était la coopérative.

A la méfiance du début succèda un enthousiasme, qu'il fallut parfois freiner et dont les manifestations ne manquèrent pas, à l'occasion, de pittoresque : ainsi, un fellah, qui avec une grande prudence, n'avait adhéré que pour deux ou trois hectares, alors qu'il en avait une dizaine à labourer,

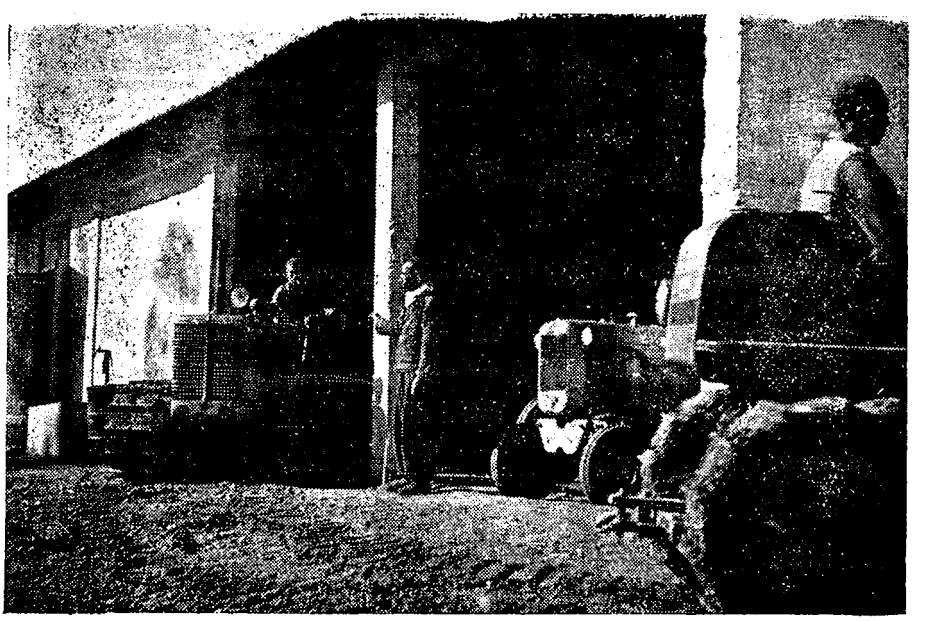

Atelier coopératif pour le matériel agricole de Souk-El-Arba

ayant constaté que le travail était de bonne qualité, voulut qu'on poursuivit le travail sur les quelques hectares qui lui restaient. Mais le programme des labours avait été fixé ne varietur en assemblée générale; il fallait inculquer

au coopérateur néophyte l'esprit de discipline sans lequel il n'y a pas de coopérative. Le tracteur, après achèvement des trois hectares, s'apprêtait donc à quitter les lieux pour passer chez l'adhérent voisin, lorsque le fellah se jeta devant le tracteur et se coucha en travers de son chemin. Une intervention énergique fut nécessaire pour le rappeler à la raison; depuis lors il est un modèle de discipline parmi les fellahs du groupement.

La motoculture, ou d'une façon plus concrète le tracteur, est pour le fellah le symbole de la coopérative; on peut poser l'équation : Coopérative-tracteur. Chacun comprend que son budget ne lui permet pas l'acquisition d'un engin dont le coût dépasse, aujourd'hui le million, qu'il est le bien commun, dont chacun bénéficie à tour de rôle. Tout s'ordonne et se distribue autour du tracteur; il est l'âme de la coopérative et lui donne son unité. Cela explique le succès de la coopérative de motoculture, alors que par exemple il est apparu que la constitution d'une coopérative maraîchère à Souk-es-Sebt s'avérait difficile à créer, car elle impliquait une organisation, une série d'opérations complexes qui ne se traduisaient pas, aux yeux des fellahs, par quelque chose de concret, de tangible et d'efficacité certaine.

* * *

Quelques chiffres permettent de mesurer le développement des trois groupements.

Le doyen, celui de Souk-es-Sebt-Ben-Bachir, créé en 1946, est passé de 40 à 80 adhérents (1949). La superficie totale, pour laquelle ces 80 agriculteurs ont adhéré, s'élève à 825 hectares.

En 1948, des labours de printemps ont été effectués chez 69 adhérents sur 497 hectares, 37 et des recroisements sur 437 ha, 38.

Le groupement a à sa disposition trois tracteurs 35 Ch. Caterpillar, un petit tracteur à roues Allis-Chalmer pour les transports, 2 charrues trisocs, une charrue à disques, deux polydisques, un semoir, une remorque.

Le groupement coopératif de Souk-el-Arba-Draâ-ben-Nefikh est passé d'une quarantaine d'adhérents en 1948 à plus de 90 en 1949, totalisant près de mille hectares de superficie.

Les labours de printemps 1948 se sont élevés à 430 ha, 10, pour 46 adhérents; les recroisements à 440 ha, 30.

Le groupement est doté de 3 tracteurs 35 Ch. Mac-Cormick, de deux charrues à socs, de deux charrues à disques, de deux polydisques, d'un pulvériseur, enfin d'un petit tracteur à roues Allis-Chalmer et d'une remorque pour les transports.

Le groupement coopératif des cheikhats de Djérif et d'El-Melah, le dernier né, réunit une quarantaine de fellahs : deux tracteurs « Clétrac » lui ont été affectés; les labours de printemps sont en cours comme dans les deux autres coopératives.

Les groupements se proposent avant tout d'amener leurs adhérents à la pratique des labours de printemps et même d'un ou deux recroisements. Exceptionnellement, ils acceptent d'entreprendre des labours d'été et les semailles. On n'a pas voulu que la coopérative se substitue entièrement au fellah et il a paru désirable que ce dernier garde un certain nombre d'activités propres : les semailles, la moisson, parfois un recroisement. Toutefois, l'expérience a montré la très grande importance de l'exécution rapide des semailles; seule la motoculture permet de semer, dans le minimum de temps, de grandes étendues, à l'époque optima; c'est entre le 10 et le 30 novembre que les semailles doivent s'échelonner, que les pluies aient été suffisantes ou non ;sinon parfois des pluies abondantes survenant en décembre risquent de

les retarder considérablement. Or, il est fréquent de voir des agriculteurs, par insuffisance du nombre des bêtes de trait, et en raison de la lenteur inhérente à ce mode de labour, poursuivre les semailles jusqu'en fin décembre et même en janvier. Les céréales semées dans ces conditions ont besoin de pluies tardives, souvent fort aléatoires; et les rendements s'en ressentent.

Les adhérents paient un acompte sur le prix de la façon culturale au moment où elle est exécutée. Cet acompte, fixé par le Service Central des S.T.P., est soumis pour approbation à l'Assemblée générale au moment où elle établit le plan de travail. En principe, il représente la moitié du prix de revient escompté. A la récolte, la seconde moitié est versée; le prix de revient définitif est établi à la fin de l'année, lorsque tous les éléments en sont connus, dans le bilan annuel; les adhérents peuvent alors avoir à verser un complément.

Des critiques ont été soulevées à l'encontre des groupements coopératifs S.T.P. On a prétendu tout d'abord qu'ils encourageaïent la paresse, et que la coopérative se substituait au fellah qui n'avait plus qu'à se croiser les bras. C'est là un jugement sommaire et inexact; d'abord, nous l'avons vu, la coopérative n'effectue qu'une partie des travaux du cycle agricole et bien souvent ceux qu'elle accomplit, labours de printemps et recroisements, le fellah ne pouvait les exécuter. Que la motoculture diminue la peine des hommes, cela découle d'une loi générale, heureuse, du progrès. L'exploitant agricole tend à devenir de plus en plus un directeur d'entreprise, le chef d'une équipe de techniciens. Mais, objectera-t-on, cette responsabilité du chef, la compétence, la technicité, les qualités d'organisateur disparaissent et ne sont pas nécessaires chez le propriétaire qui s'en remet à la coopérative. C'est là une fausse conception de la coopérative. Celle-ci est la « chose » des coopérateurs. Ils participent à son activité, au cours

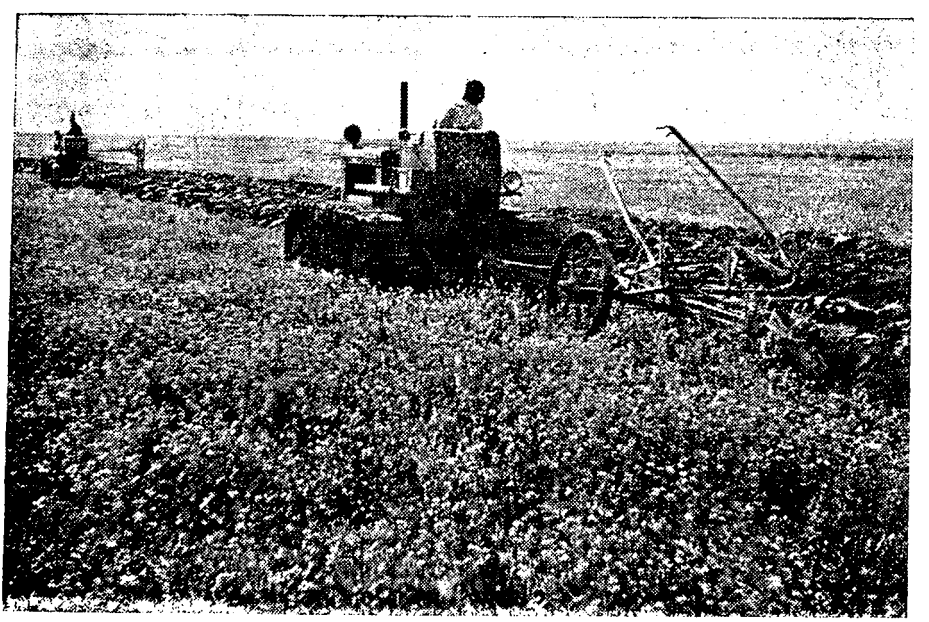

Labour de printemps par les tracteurs du groupement coopératif S.T.P. de Souk-El-Arba

des assemblées où les décisions importantes sont prises; lors de ces réunions, des discussions, parfois fort vives, s'engagent, des critiques s'élèvent, des points de vue s'affrontent, des suggestions se font jour. La coopérative sur

le plan moral et humain, a une valeur éducative indéniable, elle élève le fellah à un niveau supérieur, il doit prendre conscience de la nécessité de la solidarité entre les membres du groupe et de la discipline de travail. Le fellah commence à tirer une certaine fierté d'appartenir à une coopérative, et une émulation, heureuse, nait entre coopératives voisines.

On a dit aussi que les coopératives ne répondaient pas à leur but qui était d'aider les petits fellahs, qui n'ont pas les moyens de cultiver convenablement, alors qu'elles étaient surtout composées de gros propriétaires.

La statistique que nous présentons ci-dessous montre que les petits propriétaires sont de beaucoup les plus nombreux. Certes il est exact que le propriétaire aisé, appelons-le le moyen propriétaire, celui qui possède entre 50 et 200 hectares, est le plus ouvert au progrès; il saisit mieux l'intérêt de la motoculture, qui s'applique dans de meilleures conditions et plus économiquement sur les parcelles étendues. Quelques-uns d'entre eux s'étaient même essayés à la motoculture, ayant acquis de vieux tracteurs à roues d'occasion, fonctionnant péniblement à essence ou au pétrole. Ils ont été les premiers à demander à adhérer; ils ont permis d'entraîner la masse des autres agriculteurs, plus méfiants. Ils ne sont d'ailleurs pas plus de quatre ou cinq par cheikhat et un plafond de la superficie à travailler a été fixé pour chaque adhérent, il varie entre 30 et 60 ha suivant les coopératives.

Labours de printemps 1948	Souk-es-Sebt Ben-Bachir	Souk-el-Arba Draâ-ben-Nefikh (54 ha mars)
Adhérents pour lesquels il a été labouré plus de 40 ha	0	1
de 30 à 40 ha	0	2
de 20 à 30 ha	1	3
de 10 à 20 ha	18	8
de 5 à 10 ha	18	13
au-dessous de 5	32	19
	69	46

Certes, il est souhaitable de faire bénéficier des avantages de la coopération même les plus petits fellahs, ceux qui possèdent moins de 5 ha; mais le petit fellah est souvent le plus réticent à l'égard de la coopérative; car il ne pratique pas la jachère labourée, soit qu'il sème tout chaque année faisant succéder orge, blé et fèves, soit qu'il réserve un lopin pour faire pâturer sa vache et ses chèvres; enfin, le morcellement extrême en parcelles exigües rend à peu près impossible le travail des tracteurs.

Ce morcellement d'ailleurs se rencontre aussi chez les propriétaires plus importants; les 20 hectares labourés à tel adhérent représentent parfois plus de 25 parcelles.

Un essai intéressant a été tenté dans un douar du cheikhat de Ben-Bachir où plusieurs petits propriétaires, dont les parcelles étaient contigües, ont été amenés à adhérer au groupement, de façon à ce que ces parcelles forment une superficie suffisante (deux lots d'un hectare et demi) pour permettre le travail au tracteur.

Les opérations cadastrales, en cours de réalisation, dans le caïdat de Souk-el-Arba, permettront de connaître les superficies exactes des parcelles, leur configuration, faciliteront l'établissement du plan des travaux, et, éventuellement, l'étude d'un remembrement de la propriété en accord avec les intéressés eux-mêmes.

Signalons enfin que dans le groupement de Souk-el-Arba a été constituée une section d'Anciens Combattants, auxquels ont été loués 54 hectares de très bonne terre dépendant du terrain d'aviation de Souk-el-Arba; ces Anciens Combattants, au nombre de 18, n'avaient aucune terre, sauf deux ou trois d'entre eux propriétaires de parcelles infimes; chacun d'eux a reçu un lot qui a été labouré au cours de l'été 1948 et semé à l'automne par le matériel de la coopérative de Souk-el-Arba.

* * *

Depuis quelques semaines un atelier a été installé à Souk-el-Arba, dans une ancienne usine de fabrication de bouchons, acquise par le Service Central des S.T.P. Les bâtiments, aménagés, comportent un logement pour un mécanicien, et deux ateliers permettant d'entretenir et de réparer le matériel des groupements coopératifs. Un hangar pour abriter tracteurs et charrues des deux coopératives voisines de Souk-el-Arba, est prévu à côté des ateliers; un autre hangar, à Ben-Bachir, doit être prochainement mis en place pour le matériel de la Coopérative de Souk-es-Sebt-Ben-Bachir.

* * *

Des problèmes nombreux, de tous ordres, psychologiques, techniques, fonciers, financiers, souvent délicats à résoudre, se posent aux dirigeants des groupements coopératifs et à leurs animateurs. Avec de la bonne volonté, de la foi, de la persévérance, et une sympathie active à l'égard des fellahs, ils pourront les résoudre peu à peu.

Le Service Central des S.T.P. qui assume le contrôle technique et financier des groupements coopératifs, dispose des moyens propres à mener à bonne fin l'expérience entreprise. Les résultats acquis nous autorisent à penser que le stade de l'expérience est déjà passé, et que le groupement coopératif est en voie de devenir une institution stable dont l'extension peut-être appelée à transformer l'agriculture tunisienne.

BARDIN
Contrôleur Civil à Souk-el-Arba